Aide aux déplacements en Corse lors du championnat par équipes

Les déplacements en Corse sont imposés par le calendrier régional et ne constituent pas un choix des clubs. Ils engendrent des frais importants, variables selon la période et les disponibilités. Ce dispositif vise à garantir une aide équitable, en maintenant un reste à charge identique pour chaque club sur les dépenses éligibles.

1. Dépenses éligibles

Sur présentation des justificatifs, seules les dépenses suivantes sont prises en compte :

- **Le transport aérien ou maritime aller-retour vers la Corse**, pour quatre personnes au maximum.
  Les frais de trajet pour rejoindre l'aéroport ou la gare maritime de départ sont exclus.
- **L'hébergement pour une nuit**, pour quatre personnes au maximum. Le club veillera à privilégier une solution économique offrant des conditions d'accueil adaptées à l'équipe
- **Les frais de parking à l'aéroport ou à la gare maritime**, pour la durée nécessaire au déplacement sportif.
- **La location d'un véhicule sur place**, si elle est nécessaire aux déplacements de l'équipe.

Les frais liés aux personnes supplémentaires, notamment les conjoints ne sont pas éligibles. La restauration, les activités de loisirs et toute autre dépense ne figurant pas dans la liste ci-dessus sont également exclues.

2. Répartition du financement

Le financement est calculé sur le total des dépenses éligibles justifiées :

- **La Ligue prend en charge 500 €**,
- **Le club conserve 200 € à sa charge,**
- **Le Comité Départemental prend en charge le solde**

3. Anticipation des réservations

Les clubs doivent effectuer leurs réservations dès la confirmation des dates et des conditions de la rencontre, afin de bénéficier des meilleurs tarifs disponibles. Ce dispositif repose sur la responsabilité de chacun dans la maîtrise des dépenses.
Les surcoûts liés à une réservation tardive sans motif justifié ne seront pas pris en charge.